

CHARTRE ETHIQUE

L'ETHIQUE AU QUOTIDIEN

AVANT PROPOS de Nicolas TONIN - PRESIDENT SAS BESTONE

Je souhaite que BESTONE soit une entreprise où il fait bon travailler. Les collaborateurs représentent notre principal atout. Ils doivent bénéficier d'un environnement de travail sûr et sain, où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la vie privée respectées et le juste équilibre entre la vie professionnelle et personnelle pris en compte. Je crois qu'il est important que chaque collaborateur puisse avoir la possibilité de changer les choses, d'être innovant, ouvert, libre d'exprimer ses idées, ses questions et respectueux des règles d'éthique. Nous devons tous et toutes agir avec intégrité en respectant toutes les lois en vigueur, les pratiques de bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Chaque collaborateur doit être fier de son travail et par conséquent de la valeur qu'il apporte à l'entreprise et à lui-même. Le partage des valeurs est ainsi exprimé au travers de cette charte d'éthique, et doit inspirer chacun de vous.



CHARTRE ETHIQUE - L'ETHIQUE AU QUOTIDIEN

RESPECT DE LA REGLEMENTATION

BESTONE applique dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur.

RESPECT DE LA LOYAUTE ET TRANSPARENCE

BESTONE a pour principe la loyauté à l'égard des parties intéressées, clients et de ses fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables. BESTONE respecte les normes strictes en matière de comptabilité ainsi que la protection des actifs de l'entreprise.

RESPECT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

BESTONE privilégie au-delà des exigences légales, une amélioration de la sécurité et de la protection sanitaire des personnes et veille à l'application constante de la prévention des risques et de la sécurité au travail. Les parties intéressées intervenants sur le site sont soumis à la même vigilance.

RESPECT DU DROIT DES SALARIES

BESTONE veille au respect des droits des collaborateurs, dans le respect des Droits de l'homme, en veillant à aucune discrimination à l'embauche et dans les relations de travail et se comporte à l'égard de chacun avec dignité et dans le respect d'autrui, en reconnaissant les idées des autres, en reconnaissant leur contribution. Chaque collaborateur doit travailler de façon ouverte et respectueuse, la culture de BESTONE est basée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

BESTONE applique une politique active de gestion et d'amélioration de ses installations industrielles dans un souci de préservation de l'environnement.

ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Chaque collaborateur met en œuvre le meilleur niveau possible de ses compétences et doit contribuer au bon fonctionnement de l'entreprise. BESTONE tend à développer les compétences des collaborateurs, à favoriser leur autonomie. BESTONE est attentive à la préservation des équilibres, de rémunération des efforts, du savoir être, de la qualité du travail et d'intéressement à la performance et de sécurité au travail.

RELATION AVEC LES PARTIES INTERESSEES

BESTONE s'engage à fournir à ses clients des produits et services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et d'impact sur l'environnement et demande à l'ensemble de ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs une adhésion aux démarches des bonnes règles de qualité, du respect du Droit de l'homme ainsi qu'en matière de développement durable. BESTONE met tout en œuvre pour assurer l'harmonie de ses relations avec son environnement social, économique et financier et l'ensemble des partenaires.

CHARTRE ANTI –CORRUPTION

Quels que soient les intérêts commerciaux ou financiers en jeu, BESTONE, s'engage à veiller à ce que ses ressources et ses biens ne soient pas utilisés à des fins de corruption. Tout salarié qui s'efforce d'amener un tiers à contracter avec la société ne doit pas avoir recours à des actes de corruption active ou passive.

Chaque salarié de BESTONE est tenu de n'accepter, ni de solliciter aucun cadeau, aucune faveur ou invitation ainsi qu'aucun autre avantage pour lui-même ou quiconque, venant de personnes ou d'organisation avec lesquelles le salarié a ou a eu des relations d'affaires, qui peuvent influencer ou paraître influencer sur l'impartialité avec laquelle il exerce ses fonctions ou constituer ou paraître constituer une récompense en rapport avec ses activités. Ceci n'exclut pas les actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels, ni les cadeaux symboliques ou minimes, dans la limite de la valeur fiscalement déductible.

Tout salarié faisant l'objet d'une tentative de corruption de la part d'un tiers devra en référer dans les meilleurs délais à la direction de BESTONE. Tout salarié qui, dans l'exercice de ses fonctions aura procédé à des agissements en infraction avec cette chartre sera sanctionné pour faute grave.

CHARTRE ANTI-TRUST

BESTONE s'engage à prendre toute disposition anti-trust.